



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité



RENCONTRES
PROFESSIONNELLES

2025
NOV.

06/07

9^E RENCONTRES ANNUELLES DE LA CLINIQUE



ENPJJ - Site central
Roubaix (16, rue du Curoir)

Quelle clinique possible auprès des mineurs détenus ?

Informations complémentaires : www.enpjj.justice.fr/rac9

9^E RENCONTRES ANNUELLES DE LA CLINIQUE

Quelle clinique possible auprès des mineurs détenus ?

À destination des psychologues du ministère de la Justice, les 9^e rencontres annuelles de la Clinique (RAC), intitulées « *Quelle clinique possible auprès des mineurs détenus ?* », se tiennent les jeudi 6 et vendredi 7 novembre 2025 à l'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ), à Roubaix (Hauts-de-France).

Le dernier rapport concernant les effets de l'enfermement sur les mineurs détenus (Alice SIMON, septembre 2023, SEREV/DPJJ) souligne les conséquences de la détention sur l'isolement des mineurs et la carence de lien social nécessaire à leur développement. Le contexte carcéral n'est pas propice à des relations amicales sereines et favorise la conflictualité. La prise en charge médicale en détention répond difficilement aux besoins des mineurs. Enfin et de manière générale, la détention constitue une expérience douloureuse pour les mineurs qui se voient dans l'obligation de mettre en place diverses stratégies d'adaptation pour la supporter.

En qualité de psychologues cliniciens à la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), si nous constatons parfois un apaisement de certains sujets lors de leur incarcération - du fait d'une certaine régularité et d'une contenance stricte venant faire opposition à une jouissance débridée « hors » les murs -, les effets de l'enfermement sont généralement vus comme ayant un impact délétère dans le développement du mineur. Pour les adolescents les plus fragiles, la glorification fantasmée de la prison comme point d'acmé initiatique d'une trajectoire délinquante se heurte bien souvent à la réalité du choc carcéral. L'éloignement des proches, du lieu de vie habituel, s'avérant problématique en hébergement classique, est ici décuplé par l'isolement radical qui s'impose vis-à-vis de la société et de la sociabilité usuelle. Cela peut entraîner des mouvements de repli subjectif archaïques, d'annihilation de soi-même pouvant s'acter directement dans le réel par le biais des tentatives de suicide, plus fréquentes qu'à l'extérieur.

Les dynamiques/identifications de groupe, les phénomènes de harcèlement, déjà potentiellement mortifères entre les groupes de pairs au-dehors s'en trouvent accentués en détention. Sans compter les consommations excessives de stupéfiants et de médicaments de ces jeunes qui cherchent à s'échapper artificiellement et à donner parfois aux professionnels l'impression d'aller à la rencontre de « zombies », figure de l'être immobilisé dans un entre-deux monde et dont il peine à s'extraire.

Pourtant puisque leur présence entre ces murs est réalité et puisque nous y sommes présents, la question se pose : une clinique en enfermement est-elle possible ? Si oui, laquelle ? Cela peut-il passer, par exemple, par un maillage et une meilleure contenance avec tous les partenaires institutionnels et associatifs des autres services présents au sein de la détention ? Cela n'implique-t-il pas une coordination mieux pensée et structurée avec les services de la PJJ qui accompagnent le mineur vers l'extérieur (Milieu Ouvert et hébergement) ?

Programme
en ligne



Jeudi 6 novembre

9 heures 15 : Café d'accueil

9 heures 45 : Accueil institutionnel

10 heures : L'expérience carcérale des mineurs

Alice Simon, Sociologue, responsable du pôle recherche de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse

Alice Simon présentera sa recherche de sociologie sur l'expérience carcérale des mineurs. À partir d'une enquête menée dans 9 établissements pénitentiaires, cette recherche analyse comment la « peine » de prison se matérialise au quotidien pour les jeunes détenus et la façon dont ils intériorisent et incorporent les contraintes de l'environnement carcéral. Cette recherche montre que l'incarcération est une expérience douloureuse pour les adolescents, en raison des conditions matérielles d'existence et du sentiment de dévalorisation dont ils font l'expérience. Les effets de l'incarcération varient selon les jeunes, à la fois en fonction de leurs conditions d'incarcération, de leurs caractéristiques sociales, de leurs trajectoires antérieures ou encore de la durée de leur incarcération.

11 heures 15 : Pause

11 heures 30 : Les effets de l'enfermement

Astrid Hirschelmann, Professeur des Universités (Psychologie clinique et psychopathologique), Laboratoire de Psychologie Caen Normandie

Prenant appui sur plusieurs recherches menées sur la médiation animale auprès de mineurs incarcérés en établissement pénitentiaire, sur différents dispositifs-pilote d'aide à la réinsertion sociale mais aussi sur des situations d'expertises, cette contribution analyse les points-pivots dans la prise en charge de mineurs placés sous-main de justice. Les effets psychologiques sont indissociables des réponses sociales et judiciaires aux faits commis, parfois aussi subis. Ces dernières déterminent la manière dont le mineur est perçu et s'inscrit dans le lien social, se forge son identité sociale et se projette dans l'avenir. Nous reviendrons sur les notions de responsabilité et de culpabilité qui ne renvoient pas aux mêmes réalités en droit et en psychologie. Le travail autour de la responsabilité et la culpabilité n'est possible qu'à condition de pouvoir s'assurer de la réceptivité du jeune. L'enfermement peut renforcer et rigidifier les mécanismes de défense par autoprotection et s'avérer contre-productif quant aux attentes de responsabilisation vis-à-vis du jeune. Pour autant des aménagements sont possibles à condition de travailler sur le cadre institutionnel, le mode relationnel et le rapport à soi avec les jeunes. Le travail pluridisciplinaire présente un atout majeur, tout comme la prise en compte des temps psychiques, judiciaires et éducatifs.

12 heures 45 : Pause-déjeuner

14 heures : Une coordination interinstitutionnelle Santé & Justice opérante

Pascal Le Bas, Psychologue hospitalier, EPSM Sud Bretagne
Centre Pénitentiaire de Lorient-Ploemeur

Le placement en détention ne constitue pas inévitablement un facteur d'altération de la santé somatique et psychique. Il participe également à l'émergence de mouvements psychiques conduisant à de nouvelles conduites, à de nouveaux comportements... de nature prosociale, dès lors que le cadre et le contexte carcéral en proposent l'occasion. L'un et l'autre nécessitent d'être coconstruits et portés par les professionnels des institutions qui interviennent conjointement auprès des adolescents incarcérés. Cette conjonction interprofessionnelle et pluridisciplinaire se traduit par une coordination interinstitutionnelle entretenue au quotidien au sein de laquelle la dimension sécuritaire appréhendée et développée par les professionnels se porte alors sur la personne du mineur. Elle contribue alors à garantir sa protection, à la fois physique et psychique, à partir de laquelle de nouvelles positions relationnelles doivent s'inventer face à des postures professionnelles inattendues.

15 heures 15 : Pause

15 heures 30 : Ateliers

17 heures : Temps de convivialité

18 heures : Projection de *Théret n°487*

Réalisé par **Julien Hillion** (documentaire / 50 minutes)

François-Henri Théret est né à Paris à la fin du XIXe siècle. Gamin pauvre des rues, il est livré à lui-même. Plusieurs passages devant le tribunal correctionnel finissent par le conduire à la maison de correction de Belle-Ile-en-Mer. Baigné dans un univers militaro-carcéral inédit, il y vit les pires traitements et prend part à une révolte qui le conduit au cachot. À travers son parcours, c'est toute la question du traitement de la jeunesse délinquante qui est posée : faut-il vraiment enfermer les enfants délinquants pour les rendre meilleurs ?

Vendredi 7 novembre

9 heures : **Quel travail clinique en établissement pénitentiaire en tant que psychologue à la PJJ ? Une expérience en EPM**
Chantal Genevois, psychologue à la PJJ (UEMO Saint-Denis de la Réunion)

Travailler comme psychologue à la Protection Judiciaire de la Jeunesse et dans un établissement pénitentiaire impose de relever le double défi de parvenir à occuper une place de clinicien dans une institution éducative (la PJJ), dans un établissement d'exécution de sanctions pénales (l'AP), sans être à proprement parler un personnel soignant, tel le psychologue de l'USMP ou du S.M.P.R., clairement chargé d'une mission de soins.

Il est pourtant possible de construire une clinique respectant les différents cadres institutionnels de l'AP de la PJJ, ainsi que le cadre d'intervention, l'éthique et la déontologie du psychologue. Au final, cette pratique n'est pas si éloignée de celle du psychologue à la PJJ en milieu ouvert.

Par ailleurs, on peut s'interroger sur ce que représente l'expérience de la détention pour un adolescent quant au processus de séparation-individuation, travail psychique fondamental lors de cette phase de développement.

10 heures : **Pause**

10 heures 30 : **Table ronde - Témoignages de psychologues de la PJJ travaillant en détention (EPM et QM)**

12 heures 30 : **Fin des rencontres**

Ateliers

Atelier 1 : Table ronde autour des questions de genre

Maxime Orlandi (STEMO Troyes)

La période adolescente est une période de construction, de recherches et d'expérimentations. Les adolescents reçus à la PJJ présentent une multitude de parcours et donc une multitude de questions ou questionnements. Certains peuvent être en recherche de cadre, d'autres sont en cours d'autonomisation, ou a minima de mise à distance d'une position enfantine, souvent en opposition forte avec les valeurs ou idéaux parentaux. Tous sont en recherche d'identité, sur différents modes ou sur différents thèmes. Parfois cette recherche passe par un questionnement du genre assigné à la naissance, qui ne correspond pas au vécu identitaire de ces adultes en devenir. Ces questions ne relèvent pas toujours de la psychopathologie, mais quel rôle avons-nous à jouer dans l'accompagnement de ces adolescents en questionnement ? Comment pouvons-nous les accueillir, entendre leurs demandes ou questionnements ? Vers qui pouvons-nous les orienter ?

Je vous propose de réfléchir ensemble autour de ces différentes questions par le prisme des accompagnements que vous avez pu avoir à faire dans le cadre de votre fonction à la PJJ, d'échanger nos ressources, connaissances, expériences.

Atelier 2 : Rapport psychique à l'alimentation chez les mineur.es incarcéré.es en maison d'arrêt

Carine Ballongue (STEMO et QM Epinal)

Intervenante en tant que psychologue PJJ à la Maison d'Arrêt d'Epinal Quartier Mineurs, j'ai pu m'apercevoir que l'alimentation tenait une place non négligeable dans mes entretiens cliniques avec les adolescent.es incarcéré.es. Cette thématique est abordée spontanément assez souvent et j'ai pris l'habitude de m'enquérir des habitudes des jeunes sur ce sujet. Il y a la gamelle, la cantine, l'argent que la famille envoie ou non ; les aliments cantinés, le rapport au sucre, les produits frais, la plaque électrique pour cuisiner pour ceux qui savent le faire, les recettes qu'on s'échange, les souvenirs d'enfance de la cuisine de maman... la faim quand il n'y a pas assez, le manque d'appétit quand on doit manger seul pour la première fois de sa vie. Des histoires multiples qu'on peut se raconter ici et qui révèlent beaucoup sur les problématiques des mineur.es mais aussi sur leurs conditions de détention.

Atelier 3 : Le psychologue à la PJJ, garant de la prise en compte du sujet et membre d'une équipe éducative socialisante

Marion Durand (EPE Clermont-Ferrand)

Le psychologue coconstruit avec les adolescents qu'il accompagne, un espace singulier favorisant le déploiement de leur processus de subjectivation, ce qui implique de se décoller suffisamment de la réalité pour permettre un « jeu psychique ». Membre de l'équipe éducative, il n'en demeure pas moins, dans le même temps, en appui sur cette même réalité, pour favoriser la socialisation. Comment concilier ces deux exigences fondamentales ? La situation de Nathan, qui ne peut dépasser sa honte à l'égard de sa mère, illustre l'implication et la constante nécessité d'ajustement que cela suppose.

Atelier 4 : Quelle clinique possible auprès des mineurs détenus ? Y a-t-il une dimension psychique du passage à l'acte ?

Julien Maucade (SECJD Fleury-Mérogis)

La clinique pour nous qu'est-ce que c'est ? Pouvons-nous en donner une définition tout à fait simple ? Ou y-a-t-il autant de définitions que de psychologues chacun dans l'écriture de sa pratique singulière ? Pour ouvrir le débat sur ces questions, je propose une introduction.

La fonction des figures parentales est axiale pour comprendre les différentes problématiques des jeunes et en particulier pour donner sens aux passages à l'acte en tout genre. L'expérience clinique démontre que l'inscription de la place du jeune dans l'histoire et son environnement familial est un processus nécessaire dans le suivi des jeunes et pour la compréhension de leur parcours de vie de chaque jeune dans sa singularité clinique. Le mot dans une peut avoir des significations différentes une fois placé dans le contexte de la phrase du locuteur ; ainsi le jeune et sa problématique affiliés dans le parcours de l'histoire familiale et plus précisément dans l'environnement parental, permettraient d'émettre des hypothèses sur ses passages à l'acte, son errance, son comportement. La figure maternelle - l'imago féminine - ainsi que la figure paternelle - l'imago masculine - sont des éléments essentiels dans la construction de la personnalité depuis la petite enfance. Ces figures jouent un rôle principal dans la problématique identitaire qui se manifeste dans un paroxysme à la puberté à l'accès à la sexualité et la possibilité de reproduction. À partir de la détention les expériences cliniques dans différents services de la PJJ ; MO, Hébergement, Insertion et SECJD s'entrecroisent et permettent une compréhension relative des psychopathologies.

Freud dans ses développements à partir de 1920 met la quête identitaire par conséquent l'identification au premier plan en particulier dans le texte Psychologie des foules et analyse du moi, texte de 1921. Il présente trois formes d'identification. Nous aborderons la première forme en dernier car c'est la plus complexe. La deuxième identification définit le symptôme par la substitution du sujet, soit à la personne qui suscite son hostilité, soit à celle qui est l'objet d'un penchant érotique ce qui signifie que Freud considère la haine et l'amour sont les deux faces d'une pièce.

L'identité fait débat à la fois clinique, politique en incluant le religieux ce qui a comme conséquence de rappeler les principes de la laïcité. Par l'étayage d'un cas clinique nous énoncerons des hypothèses sur la problématique des passages à l'acte et l'impact du phénomène de la gravité de la criminalité sur la technique de chacun.

Atelier 5 : Particularités des aménagements défensifs des adolescents auteurs de violences sexuelles : approche projective et dispositifs

Sonia Corré (EPE Montpellier)

Présentation de la recherche pratique réalisée dans le cadre d'une thèse de doctorat et soutenue en 2025 à l'Université de Lausanne sous la direction de Pascal Roman et la codirection de Vincent Estellon – Université Paris Cité. A partir des observations faites durant le placement de 8 adolescents et de l'analyse des bilans projectifs réalisés, la mise en lumière des particularités du fonctionnement psychique des auteurs d'infraction sexuelle permet une discussion théorique autour des ressorts psychiques à l'œuvre, et ouvre sur des préconisations tant sur le plan éducatif que thérapeutique. La recherche a également été l'occasion de proposer deux innovations méthodologiques concernant la passation et l'analyse des tests projectifs (Rorschach, TAT).

Atelier 6 : « Conduite Accompagnée », expérience d'un groupe à médiation en UEMO

Marie Achard (STEMO Lyon Sud)

L'objectif de l'atelier est de présenter un dispositif de groupe à médiation expérimenté durant plusieurs années dans une pratique en UEMO. Il s'appuie sur un outil créé par l'association RAPAV intitulé « Conduite Accompagnée ». Ce dispositif groupal vise à prévenir la répétition des actes de violence, il s'adresse à des adolescents ayant commis des agirs violents ou utilisant la violence comme modalité de lien. L'atelier pourra permettre d'échanger autour des apports d'un projet de ce type dans la prise en charge des adolescents mais aussi d'évoquer les enjeux dans la pratique du psychologue, en s'appuyant sur le partage de mon expérience.

Atelier 7 : Place des psychologues PJJ dans la prévention et l'accompagnement des mineurs sortants de détention présentant des symptômes liés à l'enfermement

Suzanne Poirier (STEMO Béthune)

Ayant exercé six années au SPIP avant de travailler à la PJJ, je remarque une différence dans l'accompagnement des adolescents à la sortie d'une peine d'enfermement. Au SPIP cette phase est connue et il est attendu qu'un sortant ait une attention plus particulière de la part des services au regard de sa fragilité.

À la PJJ j'ai été sollicitée par des familles inquiètes de l'état de leur enfant sortant de détention. Vomissements, insomnies, TOC, hallucinations, sentiment « de ne plus se reconnaître ou reconnaître leur enfant », peur de l'extérieur etc. Tous ces mécanismes, conséquence d'une expérience d'enfermement plus ou moins longue, parlent de la violence d'une détention pour des enfants, adolescents qui rappelons-le sont en construction.

Pourtant nous remarquons une augmentation de la durée des peines de prison et pour des mineurs parfois primo-délinquant. La prison est violente et elle marque les jeunes, qu'en est-il de notre rôle à prévenir, accompagner, orienter quand les symptômes apparaissent ?



Notes

A series of 20 horizontal dotted lines for writing notes.



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

